

**Signature d'un nouveau Protocole d'Accord entre l'Etat et la Région
Réunion relatif à l'achèvement de la Nouvelle Route du Littoral
entre Saint-Denis et La Possession**

(Paris, le 16 mars 2022)

**Intervention de Madame Huguette Bello,
présidente du Conseil régional de La Réunion**

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre des Outremer,
Monsieur le Président du Conseil Départemental de La Réunion,
Madame la représentante de la maire de Saint-Denis
Mesdames et Messieurs les Elus,
Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, je tiens à vous remercier personnellement, Monsieur le Premier Ministre, d'avoir réservé un temps, dans votre agenda particulièrement contraint dans les circonstances dramatiques actuelles, pour nous accueillir à l'Hôtel Matignon afin de procéder à la signature de ce protocole d'accord entre l'État et la Région Réunion, sur le financement de la nouvelle route du littoral.

La solennité donnée ainsi à cet événement est à la hauteur de la dimension historique que nous lui accordons. Grâce à cet accord, l'un des plus grands chantiers routiers et structurants de France, qui était depuis plus de 2 ans à l'arrêt, va pouvoir être relancé.

Les Réunionnais peuvent raisonnablement espérer voir achevé, en totalité, ce chantier hors norme, avant la fin de cette décennie.

Chacun pourra apprécier le temps qu'il aura fallu pour terminer un chantier lancé en 2014. Mais face aux difficultés objectives rencontrées dans la conduite d'un chantier colossal et inédit, nous avons la détermination de le mener à terme car nous avons la conviction que nous oeuvrons enfin pour une solution définitive.

Depuis le premier tracé au pied de la Montagne dans les années 60, la route du littoral a marqué l'Histoire de La Réunion, nourri des peurs et des angoisses et provoqué des drames qui ont marqué la conscience collective.

Les premiers tracés ont été conçus par l'État en 1963 puis en 1976. L'effondrement de masse qui s'était produit en 2006 avait convaincu les décideurs à l'époque de la nécessité urgente d'un nouveau tracé, pour répondre à l'impératif de sécurité. Ce troisième tracé, qui correspond en grande partie au projet actuel entièrement maritime a été arrêté par l'État en 2006, en concertation avec la Région. Depuis le transfert de compétences en 2008, la Région assume la maîtrise d'ouvrage de ce projet. C'est un héritage, lourd de conséquences pour la collectivité, et qui a commandé, dès le départ, un accompagnement de l'État. Ainsi, avait été signé ici même le premier protocole de Matignon en janvier 2007 entre l'État et la Région. Celui-ci avait été substantiellement modifié en octobre 2010 par un second protocole.

Le nouvel accord que nous concluons aujourd'hui traduit le partenariat historique entre l'État et la Région pour la réalisation d'un axe routier d'envergure nationale. Mais ce troisième accord revêt une portée exceptionnelle car il permet, enfin, de garantir l'achèvement d'un chantier qui a rencontré bien des obstacles sur sa route. Le choix résolu que nous faisons de terminer la route par un second viaduc maritime lève l'obstacle majeur du défaut d'approvisionnement en matériaux. Il mettra la route définitivement à l'abri des dangers de la falaise et de la houle. Et la contribution financière de l'État - qui accepte de prendre à sa charge 50% du coût de la réalisation de ce nouvel ouvrage alors que la totalité des subventions accordées dans le protocole précédant a été consommée pour la réalisation du seul premier tronçon - représente un effort remarquable que nous apprécions pleinement à sa juste valeur, et que je voudrais saluer, monsieur le Premier Ministre, au nom de tous les Réunionnais.

Il est bien évident que la Région Réunion n'aurait pas eu la capacité budgétaire de porter seule le financement de ce dernier tronçon.

Aussi importante et prioritaire que constitue la NRL, elle ne saurait justifier que lui soient consacrées toutes les capacités budgétaires de la collectivité. Nous avons tant à faire, dans tous les secteurs relevant de notre compétence, pour construire le développement durable de La Réunion.

Qu'il s'agisse du développement humain et la formation de notre jeunesse pour affronter l'avenir ;

Qu'il s'agisse du développement économique avec la nécessité d'ouvrir de nouveaux horizons à notre île par son insertion dans son environnement géo-économique de l'océan indien qui est en plein dynamisme démographique et économique ;

Qu'il s'agisse de la maîtrise de notre désenclavement aérien, maritime et numérique ;

Qu'il s'agisse de la sécurité alimentaire, par la valorisation de la production locale et par le rapprochement de nos sources d'approvisionnement dans le cadre du co-développement régional ;

Qu'il s'agisse de la transition écologique, avec les objectifs stratégiques de l'autonomie énergétique, d'adaptation au changement climatique, de préservation de biodiversité et aussi de révolution des modes de transport à La Réunion. Nous n'avons pas renoncé à la perspective d'un transport ferroviaire dont le financement avait à l'époque été prévu dans le premier protocole de Matignon, et qui exigera naturellement l'accompagnement de l'Etat et de l'Europe....

Ce sont autant de défis que nous devons relever, qui engagent les moyens de la collectivité , lesquels ne peuvent être consacrés, raisonnablement, qu'à la seule Nouvelle Route du Littoral... Vous aurez compris combien le niveau de la contribution de l'État au financement de la NRL est décisif pour la Région Réunion, et pour La Réunion.

L'Histoire retiendra que ceux qui étaient, en cette année 2022, en responsabilité, au niveau de l'État et au niveau du Conseil régional de La Réunion, ont su, au-delà de la diversité de leurs sensibilités politiques, trouver les voies d'un accord, d'un bon accord, au service exclusif de l'intérêt général, au bénéfice de la population réunionnaise et de l'économie de La Réunion.

C'est une belle illustration des principes de la République qui guident l'action publique. C'est la démonstration que la conjugaison des efforts de l'Etat et des Collectivités permet de relever bien des défis !

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Ministre des Outremer,
Mesdames, Messieurs,

Je crois exprimer le sentiment de tous les Réunionnais en vous disant notre satisfaction de signer cet accord éminemment constructif !

L'horizon s'éclaircit enfin pour un chantier dont les Réunionnais attendent depuis des années, avec impatience, son achèvement.

Les enjeux de la NRL sont connus : il s'agit de la sécurité des milliers de Réunionnais qui empruntent chaque jour cette route, et de la fluidité des flux de circulation entre 2 bassins de vie majeurs, entre l'aéroport et le Port, entre le Nord et l'Ouest de l'île.

Les rendez vous sont pris : nous pensons, sauf aléas, pouvoir livrer le premier viaduc à la circulation au second semestre de cette année 2022. Et grâce à ce nouveau Protocole de financement, et au choix du viaduc que nous avons fait, nous espérons livrer la totalité de la route dans un délai de 6 à 7 ans.

Le choix de la solution en mode viaduc reste en effet l'option la plus réaliste pour réellement en finir avec ce chantier. Il ne faut plus perdre davantage de temps. Par cet engagement commun, nous mettons fin à l'incertitude qui pesait sur la livraison de cet axe stratégique.

La livraison définitive de la NRL permettra de libérer les Réunionnais et l'économie locale des difficultés rencontrées sur la route actuelle, qui s'illustre par ses nombreux basculements ou coupures.

Ces chantiers se traduiront, pendant toutes leurs années de réalisation, par de l'activité et de l'emploi. Je sais la motivation des entreprises, des travailleurs et de toutes nos équipes pour œuvrer sur ce chantier d'exception et exprimer toutes les potentialités de l'expertise et du savoir-faire réunionnais.

Vous pouvez compter sur les Réunionnais, Monsieur le Premier ministre, pour faire le meilleur usage des moyens que vous mettez à notre disposition, et pour mener à terme ce chantier.

Lorsque le cap est clairement fixé, l'action suit la volonté politique.

Je vous remercie.